

Publications

des

départements et d'autres administrations.

de la Confédération.

Vente de chaudières à vapeur.

La direction soussigné offre à vendre, faute d'emploi depuis l'installation du chauffage à l'eau chaude: *deux chaudières à vapeur* déjà usagées, mais encore en bon état, avec foyer Tenbrinck (des frères Sulzer), de chacune 48. mètres carrés de surface de chauffe et d'une pression de marche d'une atmosphère, utilisées jusqu'à présent pour le chauffage du pavillon ouest du palais fédéral, à Berne. Avec les chaudières sont comprises toutes les armatures fines et grossières, ainsi que la pompe d'alimentation à vapeur qui en fait partie; le tout en parfait état de conservation.

Les chaudières conviendraient tout spécialement pour le chauffage de fabriques, de séchoirs ou d'autres établissements analogues.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la direction des constructions fédérales, à Berne.

Berne, le 20 avril 1904. [3.]..

Direction des constructions fédérales.

Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

I. Travaux.

Les travaux de menuiserie, serrurerie, vitrerie, parqueterie, plâtrerie et peinture du bâtiment d'administration et écurie des fortifications de St-Maurice, à Lavèy-village (Vaud), sont mis au concours.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau des fortifications, à Lavey-village, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Le 21 avril, un fonctionnaire de notre direction s'y trouvera pour donner les renseignements que les entrepreneurs pourraient désirer.

Les offres doivent être adressées à la direction soussignée, sous pli fermé et affranchi, portant la suscription *Offre pour travaux à Lavey*, d'ici au 26 courant inclusivement.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des offres, qui aura lieu le 27 avril 1904, à 11 heures du matin, au bureau n° 103 du palais fédéral, pavillon ouest.

Berne, le 12 avril 1904. [2.]

*Direction
des constructions fédérales.*

Les travaux de menuiserie du nouvel hôtel des postes d'Altorf sont mis au concours.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau fédéral de construction, à Zurich, avenue Clausius, n° 6, et aussi, le 21 avril, au bureau de construction du nouvel hôtel des postes d'Altorf.

Les offres doivent être adressées à la direction soussignée, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription *Offre pour l'hôtel des postes d'Altorf*, d'ici au 25 courant inclusivement.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des offres, qui aura lieu le 26 avril 1904, à 11 heures du matin, au bureau n° 103 du palais fédéral, pavillon ouest.

Berne, le 12 avril 1904. [2.]

*Direction
des constructions fédérales.*

Les travaux de plâtrerie, ainsi que la fourniture des fermetures en tôle ondulée et en bois, du nouvel hôtel des postes d'Altorf sont mis au concours.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau fédéral de construction de Zurich, avenue Clausius, n° 6, et aussi, le 28 avril, au bureau de construction du nouvel hôtel des postes d'Altorf.

Les offres doivent être adressées à la direction soussignée, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription *Offre pour l'hôtel des postes d'Altorf*, d'ici au 2 mai prochain inclusivement.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des offres, qui aura lieu le 3 mai 1904, à 11 heures du matin, au bureau n° 103 du palais fédéral, pavillon ouest.

Berne, le 18 avril 1904. [2].

Direction des constructions fédérales.

Sont mis au concours:

1) *les travaux de terrassement, maçonnerie, charpenterie, ferblanterie et couverture en ciment linceux de l'annexe, pour la fabrication des douilles, de la fabrique de munitions, à Thoune;*

2) *les travaux de menuiserie, vitrerie, serrurerie, plâtrerie et peinture du dortoir des palefreniers de la régie des chevaux, à Thoune.*

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau fédéral de construction de Thoune.

Les offres doivent être adressées à la direction soussignée sous pli fermé, affranchi et portant la suscription *Offre pour constructions à Thoune*, d'ici au 1^{er} mai prochain inclusivement.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des offres, qui aura lieu le 2 mai 1904, à 11 heures du matin, au bureau n° 103 du palais fédéral, pavillon ouest.

Berne, le 19 avril 1904. [2].

*Direction
des constructions fédérales.*

Les travaux de menuiserie, avec la vitrerie et les fermettes, les travaux de dallage en mosaïque et les ouvrages de plâtrerie et de peinture, ainsi que le collage des toiles peintes, de l'infirmerie du fort Savatan près de St-Maurice (Valais) sont mis au concours.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission seront, du 29 avril au 10 mai prochain, déposés au bureau fédéral de construction de St-Maurice et à la section des fortifications (palais fédéral, pavillon est, 2^e étage, chambre n° 158), à Berne.

Les offres d'entrepreneurs suisses doivent être adressées à l'office soussigné, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription *Offre pour infirmerie Savatan*, d'ici au 10 mai prochain.

Berne, le 21 avril 1904. [3].

*Département militaire.
Service du génie.
Section des fortifications.*

III. Avis de concours.

Département militaire.

Intendance du matériel de guerre.

Section technique.

Place vacante : chef de service.

Conditions d'admission : être officier de l'armée suisse et posséder des connaissances techniques.

Traitement : 6000 à 8000 francs.

Délai d'inscription : 24 avril 1904. [4....]

S'adresser au *Département militaire fédéral*, à Berne.

Place vacante : intendant du dépôt de guerre de Lucerne.

Conditions d'admission : être officier de l'armée suisse ; savoir diriger un grand arsenal.

Traitement : 4000 à 5000 francs.

Délai d'inscription : 30 avril 1904. [2.].

S'adresser au *Département militaire fédéral*, à Berne.

Observation. La préférence sera donnée à un technicien.

Département des Postes et des Chemins de fer.

Administration des postes.

1. Dépositaire postal et facteur à Thörishaus (Berne). S'adresser, d'ici au 3 mai 1904, à la direction des postes de Berne.
2. Chef de bureau au bureau principal de Neuchâtel. } S'adresser, d'ici au 3 mai 1904, à la direction des postes de Neuchâtel.
3. Commis de poste à St-Imier (Jura bernois). }
4. Commis de poste à Bâle. S'adresser, d'ici au 3 mai 1904, à la direction des postes de Bâle.
5. Facteur postal à Sursee. S'adresser, d'ici au 3 mai 1904, à la direction des postes de Lucerne.
6. Commis de poste à Zurich. }
7. Buraliste postal à Ottikon-Gossau (Zurich). } S'adresser, d'ici au 3 mai 1904, à la direction des postes de Zurich.
8. Facteur de messagerie à Bischofszell. }

1. Buraliste postal à Renens (Vaud). S'adresser, d'ici au 26 avril 1904 à la direction des postes de Lausanne.
2. Garçon de bureau au bureau principal des postes de Berne. S'adresser, d'ici au 26 avril 1904, à la direction des postes de Berne.
3. Garçon de bureau au bureau des postes de Delémont. S'adresser, d'ici au 26 avril 1904, à la direction des postes de Neuchâtel.
4. Commis de poste à Bâle. } S'adresser, d'ici au 26
5. Commis de poste à Olten. } avril 1904, à la direction
6. Commis de poste à Aarau. S'adresser, d'ici au 26 avril 1904, à la } des postes de Bâle.
7. Facteur postal et messenger à Eschenbach (Lucerne). S'adresser, d'ici } au 26 avril 1904, à la direction des postes de Lucerne.
8. Cinq commis de poste à Zurich. } S'adresser, d'ici au 26
9. Commis de poste à Zoug. } avril 1904, à la direction
10. Commis de poste à St-Gall. } des postes de Zurich.
11. Commis de poste à Appenzell. } S'adresser, d'ici au 26
12. Commis de poste à Coire. } avril 1904, à la direction
13. Commis de poste à Davos-Platz. } des postes de St-Gall.
12. Commis de poste à Coire. } S'adresser, d'ici au 26
13. Commis de poste à Davos-Platz. } avril 1904, à la direction

Administration des télégraphes.

1. Télégraphiste à Genève. S'adresser, d'ici au 26 avril 1904, à l'inspection des télégraphes de Lausanne.
2. Chef du bureau des télégraphes et des téléphones de Brigue. S'adresser, d'ici au 26 avril 1904, à l'inspection des télégraphes de Lausanne.
3. Télégraphiste à St-Gall. S'adresser, d'ici au 26 avril 1904, à l'inspection des télégraphes de St-Gall.
4. Télégraphiste à Vals-Platz (Grisons). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 26 avril 1904, à l'inspection des télégraphes de Coire.



Etat des trains ayant circulé pendant le mois de janvier 1904 sur les plus importants chemins de fer suisses à voie normale et des retards qu'ils ont subis.

1 Désignation des lignes	2 Longueur moyenne des lignes en exploitation Kilomètres	3 Dont à double voie	4-9 Total des trains expédiés						10-11 Nombre total parcouru de		12 Des kilomètres de trains appartiennent aux trains réguliers de voyageurs et aux trains réguliers de marchandises avec service de voyageurs	13 A un kilomètre exploité correspondent kilomètres d'essieux	14-19 Retards à l'arrivée à la gare destinataire:						20-25 Cause des retards						26-27 Nombre pour cent		28 Nombre des coïncidences manquées	29 Désignation des lignes
			4-6 Trains prévus à l'horaire comme réguliers			7-9 Trains facultatifs et extraordinaires			10 Kilomètres de trains	11 Kilomètres d'essieux			14-16 Trains de voyageurs avec 10 minutes et plus de retard			17-19 Trains de marchandises avec service de voyageurs avec 15 minutes et plus de retard			20-25 Sur la propre ligne					26 des trains réguliers ayant subi des retards suivant colonnes 22 et 23, comparé au nombre total des trains	27 au mois correspondant de l'année précédente			
			14 Nombre	15 Retard moyen	16 Retard le plus fort	17 Nombre	18 Retard moyen	19 Retard le plus fort					20 Par d'autres entreprises	21-22 Ensuite d'accidents et d'influences atmosphériques		23 Par le service des gares et du mouvement	24 Total	25 Total au mois correspondant de l'année précédente										
									21 Ensuite d'accidents et d'influences atmosphériques	22 Ensuite d'avaries au matériel roulant																		
1. Chemins de fer principaux.																												
Chemins de fer fédéraux ¹⁾	2435	386	34 274	4353	9 007	34	—	2423	1 867 022	48 647 643	1 463 814	19 978	269	15	54	3	19	24	123	2	31	116	149	229	0,35	0,02	68	C. F. F.
Gothard	290	122	2 207	444	962	—	—	438	266 270	7 781 378	176 811	26 832	3	13	16	—	—	—	1	—	—	2	2	6	0,07	0,25	—	Gothard
Berne-Neuchâtel	43	—	372	62	50	—	—	1	20 818	276 251	18 662	6 424	4	13	16	1	20	20	—	—	2	3	5	2	1,15	0,40	3	B. N.
Jura-Neuchâtelois	38	2	533	496	100	7	—	11	28 291	397 426	24 856	10 459	9	19	44	2	16	16	2	—	1	8	9	6	0,87	0,60	3	J. N.
2. Chemins de fer secondaires à voie normale.																												
Lac de Thoune ²⁾	115	—	1 932	81	252	—	—	3	47 776	541 307	42 361	4 707	15	13	16	—	—	—	12	—	1	2	3	23	0,14	2,01	3	Lac de Th.
Tösstal ³⁾	66	—	694	81	100	—	—	1	25 484	238 374	23 684	3 612	2	10	10	—	—	—	1	—	—	1	1	1	0,12	0,14	1	Tösstal
Sud-Est	50	—	1 147	—	75	—	—	29	19 152	149 221	17 577	2 984	4	12	13	—	—	—	2	—	—	2	2	—	0,17	—	6	Sud-Est
Seetal	50	—	880	62	200	—	—	2	25 788	227 240	23 018	4 545	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Seetal
Emmental	43	—	713	217	150	—	1	18	22 538	271 526	19 964	6 315	3	11	11	—	—	—	3	—	—	—	—	2	—	0,29	—	Emmental
Langenthal-Houtwil-Wolhouse	41	—	496	248	—	—	—	5	14 578	169 192	14 508	4 127	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	0,18	—	L. H. W.
Berthoud-Thoune (électrique)	41	—	421	—	100	—	—	12	19 398	163 134	16 455	3 979	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	0,51	—	B. T.
Fribourg-Morat-Anet (électrique)	33	—	334	100	—	—	5	—	14 437	90 022	14 322	2 728	5	13	17	—	—	—	—	3	—	2	5	42	0,46	8,64	—	F. M. A.
Sihltal	19	—	496	—	100	—	—	16	8 732	69 480	7 750	3 657	2	11	12	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	Sihltal
Pont-Brassus	14	—	—	248	—	—	—	—	3 298	19 992	3 298	1 428	—	—	—	9	19	26	9	—	—	—	—	—	—	—	—	P. B.
Sensetal ⁴⁾	12	—	90	18	27	—	—	—	1 386	7 706	1 170	642	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Sensetal
<i>Totaux et chiffres moyens</i>	3290	510	44 589	6410	11 123	41	6	2959	2 384 968	59 049 892	1 868 250	17 948	316	13	54	15	19	26	155	5	35	136	176	—	0,23	—	84	
<i>Au mois de janvier 1903</i>	3395	514	36 184	6480	10 907	35	—	2781	2 309 603	56 870 073	1 807 221	16 751	565	16	182	25	28	64	272	30	33	255	318	—	0,67	—	165	

¹⁾ Y compris le raccordement de Bâle, Bulle-Romont, Val-de-Travers, Porrentruy-Bonfol, Wald-Rüti.²⁾ " " les lignes de Spiez à Erlenbach, d'Erlenbach à Zweisimmen, de Spiez à Frutigen, Gurbetal.³⁾ " " la ligne d'Urikon à Bauma.⁴⁾ Ouverture à l'exploitation le 23 janvier 1904.

Organe de publicité

pour

les avis en matière de transports et tarifs

des chemins de fer et bateaux à vapeur

sur

territoire suisse.

Publié par le département fédéral des chemins de fer.

Annexe à la Feuille fédérale suisse. — Prix par abonnement spécial fr. 1.

N^o 16

Berne, le 20 avril 1904.

I. Communications diverses.

288. ($\frac{1}{2}$) Réduction des marcs en francs.

Le rapport entre la valeur en marcs allemands et la valeur en francs a été fixé, à partir du 21 avril 1904, pour les stations frontières suisses-allemandes, comme suit :

1 franc = 81 pfennigs.

1 marc = 1,2345 franc.

289. ($\frac{1}{2}$) Ouverture de la station de Tüscherz-Alfermée et de la halte de Le Day.

La station de Tüscherz-Alfermée, située entre Biel (Bienna) et Twann (Douanne), ainsi que la halte de Le Day, située entre Croix-Romainmôtier et Vallorbe, seront ouvertes le 1^{er} mai 1904.

La station de Tüscherz-Alfermée est aménagée pour le service des voyageurs, des bagages et des marchandises, tandis que la halte de Le Day ne sera ouverte qu'au service des voyageurs, des bagages et des colis express.

Les taxes pour Tüscherz-Alfermée, contenues dans certains tarifs, soit suppléments, entreront en vigueur à partir du dit jour. Des distances et taxes pour Le Day seront introduites pour la même date.

Berne, le 18 avril 1904.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

II. Règlements et classification des marchandises.

B. Service avec l'étranger.

290. ($\frac{1}{04}$) *1^{re} partie du tarif pour le transport d'animaux vivants dans les unions belges—allemandes de chemins de fer.* Nouvelle édition.

Une nouvelle édition de la 1^{re} partie susmentionnée contenant les dispositions générales, qui sont aussi applicables en trafic belge—Basel S B B et Basel St. Johann, entrera en vigueur le 1^{er} mai 1904. Par ce fait la 1^{re} partie du 1^{er} mai 1894 et son 1^{er} supplément sont annulés et remplacés.

Berne, le 13 avril 1904.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

III. Service des voyageurs et des bagages.

A. Service suisse.

291. ($\frac{1}{03}$) *Tarif pour le transport des voyageurs par abonnements généraux, du 1^{er} mai 1903.* Complément.

Le chemin de fer Vevey—Chexbres, dont l'exploitation sera assurée par les chemins de fer fédéraux, fera partie de l'institution des abonnements généraux à partir de la mise en exploitation de cette ligne. Il y a lieu, par conséquent, d'ajouter au titre du tarif précité, après « Pont—Brassus » les mots: « Vevey—Chexbres ».

Les abonnements généraux émis avant l'ouverture de cette ligne seront aussi reconnus valables sur celle-ci.

Berne, le 19 avril 1904.

Direction générale des chemins de fer fédéraux,
administration en charge de l'association de chemins de fer suisses.

292. ($\frac{1}{03}$) *Tarif pour les billets du dimanche Rh B—C F F.*

Le tarif précité entrera en vigueur le 10 mai 1904.

Coire, le 15 avril 1904.

Direction du ch. d. f. rhétique.

293. (1904) *Parties I et II du tarif intérieur des voyageurs et des bagages des C F F, du 1^{er} mai 1903.*

V^{mes} suppléments.

Un V^{me} supplément à chacune des parties I et II du tarif précité sera mis en vigueur le 1^{er} mai 1904. Ces documents renferment entre autres des distances et des taxes pour la nouvelle halte de Le Day (située entre les stations de Croix-Romainmôtier et de Vallorbe), ainsi que des distances et des taxes modifiées pour Le Pont. On est rendu spécialement attentif au fait qu'à partir du 1^{er} mai 1904 des voitures de II^{me} classe seront aussi mises en circulation sur le parcours Vallorbe—Le Pont.

Les suppléments dont il s'agit contiennent aussi des distances et des taxes pour les relations s'établissant par la nouvelle ligne de Vevey à Chexbres, laquelle s'ouvrira à une date qui sera annoncée ultérieurement.

Berne, le 19 avril 1904.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

294. (1904) *Tarif interne des voyageurs du chemin de fer électrique sur route Zürich—Oerlikon—Seebach, du 16 octobre 1896.*

Complément.

A partir du 1^{er} mai 1904, des abonnements d'écoliers (y compris l'école cantonale), pour apprentis et apprenties (ces derniers jusqu'à l'âge de 20 ans) sont délivrés. Ces abonnements sont valables un an et ils sont vendus au prix de frs. 45. — Le règlement sera délivré aux intéressés par l'administration.

Zurich, le 19 avril 1904.

**Conseil d'administration du
ch. de f. électrique sur route Zurich-Oerlikon-Seebach.**

295. (1904) *Tarif-placard du Gothard pour billets des dimanches, billets circulaires et d'excursions, du 1^{er} juin 1903.*

Adjonction.

A partir du 7 mai 1904, le billet circulaire de la série 8 Luzern—Meggen—Arth-Goldau—Zug—Cham—Luzern sera délivré également par la station de Meggen.

Lucerne, le 15 avril 1904.

Direction du Gothard.

296. ($\frac{1.9}{0.4}$) *Tarif interne pour le transport des voyageurs, bagages et marchandises du chemin de fer funiculaire du Stanserhorn, du 23 août 1893. Nouvelle édition.*

Le nouveau tarif interne pour le transport des voyageurs, marchandises et bagages entrera en vigueur pour le commencement de l'exploitation de la saison 1904. Le dit tarif peut être touché au bureau de l'exploitation de la société à Stans.

Stans, le 15 avril 1904.

Direction d'exploitation du ch. d. f. du Stanserhorn.

297. ($\frac{1.9}{0.4}$) *Tarif pour le transport des voyageurs, des bagages et des marchandises sur le funiculaire Lugano-gare. Nouvelle édition.*

Le tarif susmentionné entre en vigueur le 1^{er} juin 1904; il annule et remplace celui du 1^{er} juillet 1901. Les cartes d'abonnements valables pour un an, contenues dans le présent tarif sont encore délivrées jusqu'au 20 juillet 1904.

Lugano, le 13 avril 1904.

Conseil d'administration du funiculaire Lugano-gare.

298. ($\frac{1.6}{0.4}$) *Règlement et tarif pour le transport des colis express sur les entreprises de transport suisses, du 1^{er} janvier 1899.*

Indicateur des distances Rh B—C F F, du 1^{er} juillet 1903.

Indicateur des distances B N, G T B et Sense T B—C F F, du 1^{er} novembre 1903.

Indicateur des distances C F F—E B, B T B, L H B, H W B et O e B B, du 1^{er} novembre 1903.

Tarif des voyageurs et indicateur des distances F M I—C F F, du 1^{er} novembre 1903.

Tarif des voyageurs et indicateur des distances C F F—B R, R V T, V Z, B A M et R P B, du 1^{er} décembre 1903.

Indicateur des distances entreprises de transport de l'Oberland bernois—C F F, du 1^{er} décembre 1903.

*Tarif des voyageurs et indicateur des distances C F F—
R B, R S B, A R B, St E B, chemin de fer du Bîr-
genstock et lac^m des Quatre-Cantons, du 1^{er} janvier
1904.*

*Tarif des voyageurs et indicateur des distances C F F—
P Br, O Ch, Y Ste C et T T, du 1^{er} mars 1904.*

*Indicateur des distances G B—C F F, du 1^{er} avril
1904.*

*Suppression de l'expédition des colis express
pour Delle (station).*

En nous référant à la publication du 22 janvier 1903, contenue dans l'organe de publicité, concernant le tarif des voyageurs et des bagages Delle—Suisse, nous portons à la connaissance du public que l'expédition de colis express à destination de Delle (station) sera supprimée à partir du 1^{er} mai 1904. Les conditions y relatives figurant dans les tarifs et indicateurs des distances susmentionnés sont à modifier en conséquence.

Berne, le 16 avril 1904.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

299. (1^o/₄) *Tarif pour le transport de voyageurs, de bagages, de colis express, de chiens, de cadavres et de marchandises dans le service interne du chemin de fer Brienz—Rothorn, du 1^{er} mai 1903.*

Supplément I.

A partir de l'ouverture à l'exploitation jusqu'au 20 juillet et du 1^{er} septembre jusqu'à la cessation de l'exploitation des billets d'aller et retour au prix réduit de frs. 5.—, et du 20 juillet au 30 août à frs. 7.—, seront délivrés les jours de fête et les dimanches pour la section Brienz—Rothorn Kulm.

Ce supplément entrera en vigueur le 20 juillet 1904. Il remplace la disposition sous « D. Billets de dimanches » du tarif précité.

Brienz, le 19 avril 1904.

Direction de l'exploitation du ch. d. f. Brienz-Rothorn.

300. (1^o/₄) *Tarif des voyageurs, des bagages et des colis express
V Ch—C F F.*

Le tarif susmentionné entrera en vigueur le jour de l'ouverture à l'exploitation du chemin de fer Vevey—Chexbres.

Berne, le 13 avril 1904.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

301. ($\frac{1.8}{0.4}$) *Billets du dimanche sur la ligne Pont—Brassus.*

La mesure temporaire par laquelle les billets ordinaires de simple course délivrés le dimanche dans le trafic interne du chemin de fer Pont—Brassus sont rendus jusqu'au 30 avril 1904 valables pour le retour le même jour est rendue définitive à partir du 1^{er} mai 1904. Cette mesure sera également appliquée les jours de Nouvel-An, du Vendredi-Saint, de l'Ascension et de Noël.

Le Sentier, le 20 avril 1904.

Direction du ch. d. f. Pont-Brassus.

302. ($\frac{1.7}{0.4}$) *Tarif des voyageurs, des bagages et des marchandises en service interne des chemins de fer électriques du Jorat, du 16 mai 1902. Nouvelle édition.*

Le tarif susmentionné sera supprimé le 30 avril 1904.

A partir du 1^{er} mai 1904 entrera en vigueur un nouveau tarif qui contiendra entre autres les taxes pour le transport des animaux vivants et des marchandises par wagons complets.

Lausanne, le 16 avril 1904.

Administration d. ch. d. f. régionaux électriques du Jorat.

B. Service avec l'étranger.

303. ($\frac{1.6}{0.4}$) *Tarif des voyageurs et des bagages Autriche—Suisse, du 1^{er} février 1897.*

Tarif des voyageurs et des bagages Bavière—Suisse, du 1^{er} juillet 1899.

Tarif des voyageurs et des bagages Wurtemberg—Suisse, du 1^{er} août 1898.

Tarifs des voyageurs et des bagages Grand-duché de Bade—Suisse, des 1^{er} juillet 1900 et 1^{er} novembre 1900.

Tarif des voyageurs et des bagages Alsace-Lorraine—Suisse, du 1^{er} avril 1897.

Tarif des voyageurs et des bagages Palatinat—Suisse, du 1^{er} juillet 1897. Prolongation de la validité.

Les tarifs précités, dénoncés pour le 30 avril sous n° 39 de l'organe de publicité n° 3/04, restent en vigueur jusqu'à nouvel avis.

Berne, le 18 avril 1904.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

304. ($\frac{1}{2}$) *Tarif pour voyages circulaires bava-rois—suisses, du 1^{er} juillet 1898.*
Tarif pour voyages circulaires allemands—suisses, du 1^{er} mai 1898.
Tarif international Est G. V. n° 205 pour billets d'ex-cursion et circulaires en service franco—anglo—belge — luxembourgeois — allemand—suisse — austro-hongrois—italien, du 1^{er} avril 1900.
Tarif commun P L M G. V. n° 205 pour voyages cir-culaires internationaux en service avec la France, du 1^{er} octobre 1901. Prolongation de la validité.

Les tarifs précités dénoncés dans le n° 3 de cette feuille restent en vigueur jusqu'à nouvel avis.

Berne, le 15 avril 1904.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

IV. Service des marchandises.

A. Service suisse.

305. ($\frac{1}{2}$) *Tarif pour le transport des marchandises et des ani-maux vivants en service intérieur du chemin de fer Montreux—Oberland bernois, du 1^{er} octobre 1903.*
1^{er} supplément.

A partir du 1^{er} mai 1904 entrera en vigueur un 1^{er} supplément au tarif susmentionné contenant des tarifs exceptionnels n°s 25 et 26 pour le transport du lait liquide par abonnement et le transport du lait li-uide, ainsi que de la crème en bidons de fer-blanc ou récipients en bois, de beurre frais, des œufs, de la viande fraîche et de pain en caisse. On pourra se procurer ce supplément par l'entremise de la Direction.

Montreux, le 15 avril 1904.

Direction du ch. d. f. Montreux-Oberland bernois.

B. Service avec l'étranger.

306. ($\frac{1}{2}$) *II^me partie, livret II B des tarifs des marchandises sud-ouest-allemands—suisses, du 1^{er} septembre 1900.*

II^{me} partie, livret II D des tarifs des marchandises sud-ouest-allemands—suisses, du 1^{er} octobre 1899.

II^{me} partie, livret II F des tarifs des marchandises sud-ouest-allemands—suisses, du 1^{er} octobre 1899.

Complément.

A partir du 5 mai 1904 le tarif exceptionnel n° 8 pour fers et aciers dans les livrets précités sera complété par l'admission des prix de transport ci-après :

Des stations ci-contre aux stations ci-après	Livret II B		Livret II D		Livret II F					
	Hagen- dingen		St. Ingbert		Burbach (Saar)		Neunkir- chen		Völklingen	
	division									
	I	II	I	II	I	II	I	II	I	II
Prix par 100 kg. en centimes.										
Aadorf . . .	255	201	231	183	225	178	235	186	229	182
Bubikon . . .	269	214	245	196	239	191	249	199	243	195
Kloten . . .	247	197	230	183	224	178	234	186	228	182
Schlieren . . .	238	190	224	179	220	178	230	184	223	180
Seebach . . .	243	194	228	181	222	176	232	184	226	180

Berne, le 19 avril 1904.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

307. ($\frac{1}{04}$) *II^{me} partie, livret 1 des tarifs des marchandises saxons—suisses, du 1^{er} août 1899.* *Modification.*

A partir du 1^{er} mai 1904, les stations indiquées ci-après, figurant dans le livret précité, recevront les dénominations suivantes :

Dénomination actuelle: Chemnitz; dénomination nouvelle: Chemnitz Hauptbahnhof.

Dénomination actuelle: Kappel i. Sachsen; dénomination nouvelle: Chemnitz-Kappel.

Berne, le 16 avril 1904.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

308. ($\frac{1}{6}$) *Tarif des marchandises Basel S B B et Basel St. Johann—chemins de fer badois, etc., du 1^{er} novembre 1901. Modifications et compléments.*

A partir du 5 mai 1904, le tarif précité sera modifié et complété comme suit :

1. A la page 36 le chiffre 5 des « Beförderungsbestimmungen » au tarif exceptionnel n° 27 reçoit la teneur suivante :

« 5. Die Frachtsätze für « Basel transit Westschweiz » kommen für Sendungen nach den Stationen an der Linie Delle—Delsberg—Biel—Bern—Thun—Bönigen und Gümliigen—Emmenmatt sowie den westlich und südlich dieser Linie gelegenen schweizerischen Stationen und nach der Station Mett-Bözingen allgemein, ferner für Getreide nach der Station Laufen und für Reis von Kehl transit nach Reiden in Anwendung. »

2. Le tarif exceptionnel n° 9^b pour fers et aciers sera complété par l'admission des taxes ci-après :

De Karlsruhe Hafen transit à Basel S B B et	Par 100 kg.
Basel St. Johann	0.65 Mark.
» Kehl transit	0.46 »

Dans ce même tarif exceptionnel, les dispositions de transport seront rédigées comme suit :

« Die Herkunft muss in *Mannheim* durch die Hafenverwaltung, das Grossh. Hauptzollamt, die Grossh. Güterverwaltung, oder die Mannheimer Lagerhausgesellschaft, in *Rheinau* durch das Grossh. Stationsamt, in *Karlsruhe* Hafen durch die städtische Hafenverwaltung und in *Kehl* durch die Grossh. Güterverwaltung oder — auf allen Umschlagsplätzen — durch Vorlage der Originalfrachtbriefe bestätigt sein. »

3. La station de Wiesloch (Hauptbahn) reçoit la nouvelle désignation de : « *Wiesloch-Walldorf* ».

Berne, le 19 avril 1904.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

C. Service de transit.

309. ($\frac{2}{6}$) *II^{me} partie, livret 1 des tarifs austro-hongrois—français, du 1^{er} avril 1902. Changement.*

Une taxe de frs. 88.60 par 1000 kg. entrera en vigueur le 5 mai 1904 pour le transport de papier à cigarettes en rames, expédié par wagons complets de 5000 kg. de Paris-La Villette-Douane à Vienne I K E B (gare de l'Ouest).

Le prix correspondant de frs. 97. — par 1000 kg., prévu dans le tarif précité est supprimé et remplacé par ce fait.

Berne, le 19 avril 1904.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

310. ($\frac{1.6}{0.4}$) *Service des marchandises allemand—italien.*
Changement de noms de stations.

Dans les tarifs pour le trafic des marchandises allemand—italien, la dénomination de la station de Chemnitz sera, à partir du 1^{er} mai 1904, remplacée par « *Chemnitz Hauptbahnhof* » et celle de la station Kappel i. S. par « *Chemnitz-Kappel* ».

Lucerne, le 15 avril 1904.

Direction du Gothard.

Taxes exceptionnelles.

311. ($\frac{1.6}{0.4}$) *Taxe exceptionnelle pour ferro-chrôme Genève transit (Albertville)—Mähr. Ostrau.*

Une taxe exceptionnelle de frs. 44. — par 1000 kg., applicable sur le parcours Genève transit—Mähr. Ostrau, entrera en vigueur le 5 mai 1904 pour le transport, en petite vitesse, de ferro-chrôme, expédié par wagons complets de 10,000 kg. au départ d'Albertville.

Berne, le 19 avril 1904.

Direction générale des chemins de fer fédéraux.

D. Service des chemins de fer étrangers sur territoire suisse.

312. ($\frac{1.6}{0.4}$) *II^{me} partie du tarif interne des chemins de fer impériaux pour le transport de marchandises, du 1^{er} janvier 1903.*
Complément.

Les taxes du tarif exceptionnel 6^a pour houilles, etc. (trafic par voie d'eau des ports de Lauterbourg et de Strasbourg) sont aussi valables pour l'article « Gaskoks » (coke de gaz). Entrée en vigueur immédiate.

Strasbourg, le 13 avril 1904.

Direction générale d. ch. d. f. en Alsace-Lorraine.

313. ($\frac{19}{54}$) *Tarif des marchandises sud-ouest-allemand.*
Complément du tarif exceptionnel n° 9^b.

Une taxe de 0.46 m. par 100 kg. sera introduite, à partir du 15 avril 1904, pour transports de fers et aciers en provenance de ports belges ou hollandais (tarif exceptionnel 9^b), de Kehl transit (Wasserweg) à Basel S B B et Basel St. Johann et de Strasbourg transit (Wasserweg) à Basel bad. Bahn.

Strasbourg, le 8 avril 1904.

Direction générale d. ch. d. f. en Alsace-Lorraine.

Communications tirées de feuilles d'avis étrangères.

Complément aux tarifs exceptionnels I, IV, XLIII et XX contenus dans le livret 2 des tarifs des marchandises austro-hongrois-suissees. A partir du 15 avril 1904 jusqu'à révocation, au plus tard jusqu'au 31 décembre 1904, les taxes ci-après seront introduites dans les tarifs exceptionnels dénommés ci-dessus :

A	Tarif exceptionnel I								Tarifs exceptionnels IV, série 4 et XLIII		Tarif exceptionnel XX, série 2			
	de								de		de			
	Bács—Petrovo-selo				Valkány.				Bács—Petrovo-selo	Valkány	Bács—Petrovo-selo	Valkány		
	Série													
	1	2	4 et 5	4	1	2	4 et 5	4						
moins de 5 t.		5 t.	moins de 5 t.		5 t.	moins de 5 t.		5 t.	10 t.	10 t.	10 t.	10 t.		
Centimes par 100kg.														
Bregenz transit } Lindau " } Buchs (Rheinthal) " St. Margrethen "	1452	1591	1417	1482	1388	1303	1442	1416	1333	1393	489	449	324	291
	1452	1591	1405	1462	1368	1303	1442	1404	1313	1313	485	445	319	286
	1460	1607	1403	1487	1398	1311	1458	1429	1338	1338	493	453	326	293

Österr. Verordnungsbl. f. Eisenb. und Schiffahrt, n° 39, du 9 avril 1904.

Communications du département des chemins de fer.

1. Approbation de tarifs et de conditions de transport.

Approuvés, le 19 avril 1904 :

172. Projet d'un V^{me} supplément à la partie II du tarif interne des voyageurs et des bagages des C F F, sous réserves.

173. Extension de la portée du tarif suisse pour le transport des voyageurs par abonnements généraux au chemin de fer Vevey—Chexbres.

174. Projet d'un tarif des marchandises L H B et H W B—See T B, Sihl T B, T T B, etc., sous réserves.

175. Introduction d'un abonnement pour élèves, apprentis et apprenties sur le chemin de fer routier électrique Zurich—Oerlikon—Seebach.

176. Elévation de la taxe pour billets du dimanche du chemin de fer Brienz—Rothorn pour la période du 16 juillet au 31 août.

177. Taxe exceptionnelle pour ferro-chrôme Genève transit (Albertville)—Mährisch Ostrau.

178. Délivrance définitive des billets de simple course les dimanches et jours de fête avec validité pour le retour le même jour dans le service interne du chemin de fer Le Pont—Brassus, à partir du 1^{er} mai 1904.

179. Complément des tarifs des marchandises sud-ouest-allemands—suisse, livrets II B, II D et II F, par l'admission de diverses stations suisses dans le tarif exceptionnel n° 8 pour fer et acier.

180. Taxe exceptionnelle pour papier pour cigarettes Paris—Wien I K F B.

181. Modifications et compléments au tarif des marchandises Basel S B B et Basel St. Johann—chemins de fer badois.

2. Communications diverses.

Ouverture à l'exploitation de chemins de fer de saison. La réouverture du chemin de fer de la Wengernalp (tronçon Lauterbrunnen—Wengen) au service des voyageurs a eu lieu le 14 avril 1904.

Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1904
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.04.1904
Date	
Data	
Seite	680-684
Page	
Pagina	
Ref. No	10 075 836

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.